

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE COATICOOK VILLE DE WATERVILLE

AVIS PUBLIC-DÉROGATION MINEURE

Le conseil municipal de la Ville de Waterville doit statuer sur une demande de dérogation mineure numéro 2025-09-0016 au Règlement de zonage no. 614 et ce, lors de la séance du **12 novembre 2025** tenue à 19 h à l'hôtel de Ville.

Identification du site concerné:

152, rue Champêtre, lots 6 568 521 cadastre du Québec, Waterville dans la zone R14.

Nature et effets :

Cette demande a pour objet :

• De régulariser une marge latérale de 1.8 mètre alors que le règlement demande 2.0 mètres, contrevenant ainsi à l'article 7.2 alinéa 2 du règlement de zonage no. 614.

Toute personne intéressée peut être entendue, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement de l'urbanisme, lors de la séance régulière du conseil municipal le 12 novembre 2025 à 19 h.

Hôtel de Ville 170, rue Principale Sud Waterville (Québec) JOB 3H0

Donné à la Ville de Waterville, ce 14e jour d'octobre 2025.

Nathalie Isabelle Directrice générale, greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Nathalie Isabelle, greffière-trésorière de la Ville de Waterville, certifie sous mon serment d'office avoir publié cet avis public, en affichant une copie le 14 octobre 2025 à l'hôtel de Ville et sur le site web de la municipalité, tel que prévu au règlement 604 concernant les modalités de publications des avis publics.

En	toi	de	quoi	, je c	donne	e ce	certi	ficat	ce	14 (octo	bre	2025

Greffière-trésorière